

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirecte (lv.pa. 22.423)**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Buchwalder, Mathias

## Bevorzugte Zitierweise

Buchwalder, Mathias 2023. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirecte (lv.pa. 22.423), 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 30.05.2023.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Bildung, Kultur und Medien</b>	1
Medien	1
Presse	1

# Abkürzungsverzeichnis

<b>KVF-NR</b>	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
<b>KVF-SR</b>	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
<b>EMEK</b>	Eidgenössische Medienkommission
<b>PG</b>	Postgesetz

---

<b>CTT-CN</b>	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
<b>CTT-CE</b>	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats
<b>COFEM</b>	Commission fédérale des médias
<b>LPO</b>	Loi sur la poste

# Allgemeine Chronik

## Bildung, Kultur und Medien

### Medien

#### Presse

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 15.02.2023  
MATHIAS BUCHWALDER

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (**CTT-CN**) a **donné suite** à une **initiative parlementaire** déposée par Christine Bulliard-Marbach (centre, FR). La députée fribourgeoise souhaite modifier la loi sur la Poste (LPO) afin d'**augmenter les aides indirectes à la presse**. En détail, CHF 15 millions supplémentaires seraient alloués via les rabais pour la distribution postale des journaux et magazines, et CHF 10 millions supplémentaires reviendraient à la presse associative et des fondations. En outre, une contribution de CHF 30 millions par an serait créée afin de soutenir les titres de la presse locale et régionale par le biais d'une aide à la distribution matinale (seulement en semaine). L'élue centriste précise que les titres de la presse locale et régionale seront définis comme ceux dont le tirage moyen est compris entre 1'000 et 40'000 exemplaires par édition, qui auront été certifiés par un organe de contrôle « indépendant et reconnu », et « qui ne font partie d'aucun réseau de tertières dont le tirage global moyen est supérieur à 100 000 exemplaires par édition ». Ce dernier point vise probablement à éviter les critiques entendues lors de la votation sur le paquet d'aide aux médias, selon lesquelles les grands groupes de presse comme Ringier ou Tamedia n'ont pas besoin d'un soutien étatique. À noter que les nouvelles aides devront être limitées dans le temps. Considérant que l'aide indirecte à la presse régionale était un élément incontesté malgré le refus du paquet d'aide aux médias, 15 membres de la commission se sont donc prononcés en faveur de l'initiative parlementaire, contre 9 qui s'y sont opposés.<sup>1</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 04.04.2023  
MATHIAS BUCHWALDER

A l'image de son homologue du national, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (**CTT-CE**) a **donné suite à l'initiative parlementaire Bulliard** (centre, FR). Avec cet objet ainsi que les initiatives parlementaires 22.407 et 22.417, la commission préconise d'agir provisoirement pour soutenir le secteur médiatique. Une solution durable pourra ensuite être mise sur pied en prenant en compte les conclusions du rapport sur l'aide aux médias de demain. Ce dernier pourrait notamment s'appuyer sur la proposition de la COFEM, qui a émis l'idée d'une aide indépendante du support de diffusion, arguant que « le contenu importe, pas le canal ». Ce principe pourrait plaire non seulement aux parlementaires fédéraux, mais aussi au nouveau conseiller fédéral en charge des médias, Albert Rösti.<sup>2</sup>

---

1) Communiqué de presse CTT-CN du 15 février 2023; lv.pa. 22.423

2) Communiqué de presse CTT-CE du 4.4.23; Lib, 5.3.23